



Togo

Croissance, financement et espoir pour 2025

Au moment où le premier trimestre tend vers sa fin, le Conseil national du crédit (CNC) a tenu sa première session de l'année, ce 20 mars à Lomé. Cette session a été présidée par le ministre de l'Économie et des Finances, Georges Barcola.



PAGE 5

COOPERATION



Solidarité

La Chine et le Togo accordent une grande importance à l'enfance

L'ambassade de Chine au Togo a organisé, mercredi dernier, une double cérémonie au Centre permanent pour sinistrés des catastrophes naturelles et anthropiques (CPSCNA) à Lomé. C'était en présence ...

PAGE 3

ECONOMIE



FMI

Une seconde revue décisive pour l'avenir économique du Togo

C'est une nouvelle revue qui balise la voie à de nouveaux décaissements dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC), conclu en décembre 2023. Lomé accueille, depuis ce 17 mars, cette nouvelle mission du Fonds monétaire international (FMI), conduite par Hans Weisfeld.

PAGE 5

TIC

Lomé Digital School

La fabrique des talents numériques de demain

Au Togo, la formation dans les métiers du digital amorce une étape majeure avec l'ouverture de Lomé Digital School, un bootcamp d'excellence. Implantée à Lomé, cette école novatrice ...

PAGE 5



Assemblée nationale

Adoption d'une loi cruciale pour juguler la crise climatique

Réunis hier en séance plénière à l'Assemblée nationale à Lomé, les députés ont adopté à l'unanimité le projet de loi portant lutte contre les changements climatiques.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Fonction publique : 3008 nouveaux agents appelés à prendre service le 31 mars prochain

Le visage de l'administration publique s'apprête à changer. Le 31 mars, 3008 nouveaux fonctionnaires prendront officiellement leurs fonctions, après avoir brillamment réussi au concours général du 26 février 2022. Un nouveau souffle pour les ministères et institutions de la République.

Mercredi 19 mars, le ministère de la Réforme du service public, du Travail et du Dialogue social a publié la liste tant attendue des affectations. Disponible dans les directions régionales à Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong, elle est aussi accessible en ligne sur le portail du ministère.

Le ton est donné : "Les candidats qui ne se présenteront pas à leur poste d'affectation seront considérés comme en situation d'abandon de poste et remplacés conformément à la réglementation en vigueur", avertit le ministère.

Un rendez-vous crucial pour ces nouveaux visages de la fonction publique, appelés à servir avec loyauté et exemplarité.



DISPONIBLE DANS LES BARS RESTAURANTS ET SUPERMARCHÉS
 INHÉRIABLE MARINA BAY - BOUTIQUE NO. 1 BOULEVARD DU MOND
 INFOLINE: +228 70340292 | MOUTAI TOGO & BÉNIN
 WWW.GMDISTRIBUTIONS.COM

© 2025 MOUTAI. ALL RIGHTS RESERVED. PHOTO: LIU YANTO

	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">SOMMAIRE</p> <p>Sénégal/Gouvernance Purge dans l'administration publique : Ousmane Sonko doit faire face à la grogne syndicale</p>  <p style="text-align: right;">P 4</p>	<p>Togo Mécanismes d'amélioration du système de santé</p>  <p style="text-align: right;">P 6&7</p>	<p>Pilules contraceptives Les femmes doivent-elles craindre des effets secondaires graves ?</p>  <p style="text-align: right;">P 10</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

" Quand vous exercez une AGR, vous contribuez à votre manière, même si c'est à une petite échelle, à la consolidation de l'économie nationale", Ahanou Abla Kobayé, bénéficiaire APSEF

Ce jeudi, Atakpamé dans la région des plateaux accueille votre rubrique "Echos des bénéficiaires des produits FNFI" pour partager avec vous les témoignages de **AHANOU Abla Kobayé** qui fructifie actuellement son second cycle du crédit Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF). Avec ce crédit, notre bénéficiaire, 35 ans, commercialise aujourd'hui la pâte fermentée communément appelé Kom. Retour sur le parcours de cette trentenaire qui croit aussi que la réussite se trouve au bout de l'effort.

AHANOU Abla Kobayé est à l'image de ces milliers de femmes à travers le pays qui ont des potentialités de se prendre en charge à travers une

activité génératrice de revenus mais qui manquent de moyens pour passer à la réalisation de leurs rêves. Mais ce frein n'a été que de courte durée chez dame Abla, car elle ne mettra pas longtemps afin de se rapprocher de Coopec Illéma, une Institution de Microfinance partenaire du FNFI dans la région des plateaux pour se renseigner davantage sur les opportunités qui existent en faveur des personnes dans le besoin comme elle.

" Personnellement, je connaissais déjà l'existence du FNFI pour en avoir déjà entendu parler lors des émissions radios ou dans les sensibilisations foraines ici à Atakpamé. Du coup, quand j'ai ressenti le besoin d'exercer une petite AGR, il m'a tout simplement

fallu me rendre auprès de COOPEC ILLEMA pour expliquer à un agent de crédit que je voulais voir dans quelle possibilité je pouvais avoir accès à un crédit pour réaliser mon activité. Les discussions que nous avons donc eues nous ont permis de nous rendre compte que j'étais le plus éligible au crédit APSEF. C'est ainsi qu'après tout le processus, j'ai dans la foulée obtenu une première tranche de 30.000 FCFA puis une seconde tranche de 40.000 FCFA. Et comme vous pouvez le constater, ces différents crédits obtenus m'ont permis de débiter la commercialisation de pâte fermentée communément appelle Kom."

Un début d'activités que notre interlocutrice exerce avec passion et amour, car

pour elle, c'est en exerçant une activité avec dévotion que l'on pourra tirer son épingle du jeu.

" Comme vous le voyez, je mets tout mon cœur dans mon activité, car c'est elle qui me procure des revenus pour pouvoir

qui me permettent de consolider mon économie jour après jour. Je suis heureuse car le FNFI m'a permis de me prendre en main. Vous savez, quand vous exercez une AGR, vous avez comme le sentiment que vous n'êtes pas inutile, vous contribuez,



Ahanou Abla Kobayé

vivre. Cette activité me procure un bien être, car je sais quoi faire de mes journées. Non seulement mes journées sont bien remplies, mais à la fin des journées j'ai des revenus

à votre manière, même si c'est à une petite échelle, à la consolidation de l'économie nationale. Et c'est ce sentiment que je ressens actuellement."

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



tm

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Edy Alley

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution: TogoMatin
Tirage: (2000 exemplaires)

Assemblée nationale

Adoption d'une loi cruciale pour juguler la crise climatique

Réunis hier en séance plénière à l'Assemblée nationale à Lomé, les députés ont adopté à l'unanimité le projet de loi portant lutte contre les changements climatiques.

« Au terme de nos délibérations sur le projet de loi portant lutte contre les changements climatiques, je tiens à exprimer ma profonde satisfaction quant à la qualité des débats qui ont marqué l'examen de ce texte crucial pour notre nation. L'adoption de cette loi illustre la profondeur de la vision et reflète l'engagement véritable du président de la République à relever les défis environnementaux actuels », a déclaré Kodjo Adédzè, président de l'Assemblée nationale.

De sources scientifiques reconnues, une augmentation de la température mondiale de 2 à 2,4°C par rapport à la période préindustrielle serait catastrophique pour la survie de la planète. Ce réchauffement exacerbe les aléas climatiques récurrents, notamment, les inondations,

les vents violents, les fortes chaleurs, les sécheresses, l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière. Il entraîne des conséquences humaines et économiques dramatiques sur les ressources naturelles comme les sols, les forêts, les cours d'eau ainsi que la santé, la sécurité alimentaire et les infrastructures, etc.

Pour faire face à ce phénomène, les Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ont décidé de contribuer à la réduction sensible des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, dans le cadre du Protocole de Kyoto, les pays industrialisés s'étaient engagés à réduire, entre 2008 et 2012, de 5,2% les émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990. Cet engagement a été renforcé dans l'Accord de Paris qui vise à maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C et à poursuivre les efforts pour limiter sa hausse en deçà de 1,5°C à l'horizon 2050.

En ratifiant la CCNUCC en 1995 et le Protocole de Kyoto en

2004, le Togo s'est engagé à respecter les obligations qui en découlent. Il a également participé activement aux négociations internationales ayant abouti à l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat. Accord que le pays a ratifié le 28 juin 2017.

Pour permettre aux Parties de répondre efficacement à leurs obligations en matière de lutte contre les changements climatiques, des outils et instruments importants ont été développés, notamment, les Communications nationales sur les changements climatiques, les Rapports biennaux actualisés et les Contributions déterminées au niveau national (CDN), à travers lesquelles les Etats Parties expriment leurs engagements et efforts de contribution à l'atténuation des gaz à effet de serre sur leur territoire respectif.

A travers sa CDN, le Togo a clairement affiché sa volonté politique de contribuer à l'effort mondial de recherche de solutions durables pour faire face aux effets et impacts néfastes des changements

climatiques. Cette démarche permet au pays de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50,57% ; soit les faire passer de 30 000 GgCO₂-eq actuellement à 15 000 GgCO₂-eq ; dont 20,06% de façon inconditionnelle à l'horizon 2030.

La prise des mesures visant à renforcer la mise en œuvre des activités à fort potentiel de réduction des gaz à effet de serre ainsi que la promotion du développement des technologies innovantes en matière d'adaptation et d'atténuation, constitue la trame indispensable permettant au Togo de répondre à ses engagements susmentionnés.

Lors de la CoP 21 à Paris en 2015, le président de la République Faure Gnassingbé disait : « Nous avons besoin des actions, les discours, ça suffit ». « Le présent projet de loi vient comme un écho en ce qu'il s'inscrit dans la logique de cet engagement, de cet appel du chef de l'Etat, qui en homme visionnaire et pragmatique, est l'un des premiers chef d'Etat à signer l'Accord de

Paris le 19 septembre 2016, avant même son entrée en vigueur en 2017 », a relevé Atcholi Aklesso, président du groupe parlementaire Union pour la République (Unir).

« Monsieur le président de l'Assemblée nationale, inscrire le présent projet de loi à l'ordre du jour d'une session extraordinaire, prouve que votre auguste assemblée accorde une place importante à la lutte que mène le gouvernement chaque jour pour réduire les effets qui mettent constamment nos populations en difficulté », a indiqué Katari Foli-Bazi, ministre de l'Environnement et des Ressources forestières. Désormais, cette loi permettra d'encadrer toutes les actions et mesures prises à travers l'intégration de questions de changements climatiques. Son adoption s'inscrit dans le cadre de la réforme dénommée « Réforme de la législation environnementale » conformément aux ambitions de renforcement des structures de l'Etat.

Edem Dadzie

Togo-Cambodge

Redynamiser davantage les relations d'amitié et de coopération

Le Professeur Robert Dussey, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, effectue une visite officielle au Royaume du Cambodge.



La signature des documents

Il s'est entretenu le mercredi 19 mars 2025 avec Prak Sokhonn, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères. Cette visite marque la célébration du 15ème anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Togo et le Cambodge.

Elle constitue une opportunité pour les deux pays d'explorer de nouveaux domaines de coopération, notamment dans les secteurs du commerce, de l'investissement, de l'éducation et de la coopération Sud-Sud.

Au cours de son séjour à Phnom Penh, le professeur

Dussey aura un entretien avec Samdech Moha Borvor Thipadei Hun Manet, le Premier ministre du Cambodge. Plusieurs accords de coopération doivent être signés afin de poser les bases d'une collaboration renforcée et durable.

Mercredi dernier, le chef de la diplomatie togolaise a procédé à la signature, à Phnom Penh, avec son homologue Cambodgien, Prak Sokhonn, d'un accord sur l'exemption réciproque des visas au profit des citoyens togolais et cambodgiens détenteurs de passeports diplomatiques et de service. Les deux diplomates ont également signé un mémorandum d'entente sur des consultations politiques entre leurs deux ministères.

Ces deux instruments contribueront à faciliter les échanges et à redynamiser davantage les relations d'amitié et de coopération entre le Togo et le Cambodge.

La rédaction

Solidarité

La Chine et le Togo accordent une grande importance à l'enfance

L'ambassade de Chine au Togo a organisé, mercredi dernier, une double cérémonie au Centre permanent pour sinistrés des catastrophes naturelles et anthropiques (CPSCNA) à Lomé. C'était en présence de la ministre de l'Action sociale, de la Solidarité et de la Promotion de la femme, professeur Kossiwa Zinsou-Klassou et de l'ambassadeur de Chine au Togo, Chao Weidong.

Il s'est agi du lancement des consultations médicales de solidarité Chine-Togo 2025 pour un meilleur avenir de l'enfance, et de la remise de dons au profit de 200 enfants défavorisés de 7 centres d'accueil (Maison de la providence, Ange, Casa, Cors-JDC, Agape, Mother Charity et Cropresdi).

L'ambassadeur de Chine au Togo, Chao Weidong a reconnu que son pays et le Togo accordent une grande importance à l'enfance. En septembre dernier, le président de la République Faure Gnassingbé s'est rendu à Beijing pour prendre part au sommet du Forum sur la coopération sino-africaine. Le sommet a adopté à l'unanimité un Plan d'action qui définit les grandes lignes de la coopération sino-

africaine dans les 3 années à venir. Et il est clairement annoncé que la Chine et le continent élargiront davantage les échanges et la coopération avec en ligne de mire les jeunes. Le Plan d'action du sommet affirme également que dans le domaine de la santé, la Chine et l'Afrique œuvreront

je tiens à exprimer ma reconnaissance la plus sincère à la République populaire de Chine pour son soutien constant et son engagement en faveur du bien-être ; particulièrement des populations vulnérables », a déclaré professeur Kossiwa Zinsou-Klassou. Depuis des années,



Chao Weidong (à gauche) et professeur Kossiwa Zinsou-Klassou (à droite)

ensemble à faciliter l'accès aux soins primaires à toutes les couches de la population, afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte.

« Cette coopération sino-togolaise renforcée doit être applaudie. C'est en posant de petites pierres que l'on batit de grandes œuvres. Au nom du gouvernement,

l'ambassade de Chine reste engagée aux côtés des autorités togolaises pour venir en aide aux enfants vulnérables, qui sont parmi les plus exposés aux défis de nos jours. Les bénéficiaires de mercredi dernier n'ont pas manqué d'exprimer leur reconnaissance pour les dons.

Edem Dadzie

Sénégal/Gouvernance

Purge dans l'administration publique : Ousmane Sonko doit faire face à la grogne syndicale

Depuis plusieurs mois, des milliers de fonctionnaires et d'agents contractuels ont été remerciés, provoquant un tollé au sein de la classe politique et des syndicats. Si le gouvernement justifie ces licenciements par une nécessaire rationalisation des dépenses publiques, de nombreuses voix dénoncent une purge ciblée, destinée à écarter les anciens employés de l'administration Macky Sall.

Le cas de Fatou Dièye illustre cette vague de départs. Responsable du service marketing du Fonds de garantie des investissements prioritaires (Fongip), cette mère célibataire a été licenciée sans préavis en décembre 2024 pour « faute lourde ». Selon sa hiérarchie, elle aurait cumulé des absences injustifiées. Mais pour elle, il s'agit d'un prétexte politique. « On nous a accusés d'absences qui incluaient des jours fériés et des week-ends. J'ai voté contre le Pastef et je l'ai exprimé sur les réseaux sociaux. C'est cela qu'on me

fait payer », affirme-t-elle, la voix teintée d'amertume.

Mais le Fongip n'est pas un cas isolé. Selon le Rassemblement des travailleurs du Sénégal (RTS), au moins 3 000 agents ont perdu leur emploi depuis l'été 2024. Des licenciements massifs

au Fonds d'entretien routier autonome, ainsi qu'à l'Aéroport international Blaise-Diagne (AIBD), où un plan social a touché 514 employés.

Le gouvernement d'Ousmane Sonko, en place depuis moins d'un an, se défend de toute

rapport de la Cour des comptes, publié en février 2025, a révélé l'ampleur du déficit budgétaire, qui atteint 12,3 %, tandis que la dette publique s'élève à 99,67 % du PIB. Entre 2019 et 2024, la masse salariale de la fonction publique a explosé, passant de 744,96 milliards à 1303,50 milliards de francs CFA.

Face à ces chiffres alarmants, Ousmane Sonko assume les décisions du gouvernement. Lors d'une rencontre avec les syndicats, le 27 février, il a déclaré sans détour : « La fonction publique n'est pas une crèche pour caser une clientèle politique. Il y a des agents qui touchaient un salaire sans jamais travailler. » Dans la foulée, il a annoncé un audit sur l'effectif réel de la fonction publique et de nouvelles mesures de réduction du train de vie de l'État.

Ces justifications ne convainquent pas les

travailleurs licenciés, qui dénoncent une « purge politique ». Cheikh Sall, ex-employé du service juridique de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et sympathisant de l'ancien parti présidentiel, y voit une manœuvre pour « faire place nette » aux membres du Pastef. « Ils licencient les anciens employés pour embaucher leurs militants », accuse-t-il.

Face à la contestation, les syndicats brandissent la menace d'une grève générale. « Ce n'est pas seulement une question de rationalisation des dépenses, c'est une atteinte aux droits des travailleurs », fustige un représentant du RTS. En réponse, plusieurs salariés licenciés ont porté l'affaire devant le tribunal du travail de Dakar, dénonçant des licenciements abusifs et un non-respect des procédures légales.

T.M.



Ousmane Sonko

ont été constatés au Port autonome de Dakar (780 contrats non renouvelés),

chasse aux sorcières et met en avant une situation économique critique. Un

2^e ORIGINAL

ASSIGNATION AUX FINS DE RESILIATION DE BAIL

FAIT DEUX MIL VINGT-CINQ (2025) :
Le Mardi, vingt (20) Mars à 16H45'

A la requête de Dame **AKOLLY Belmonda**, demeurant et domiciliée à Lomé, Tél : 92 91 22 33, lequel fait éléction de domicile en ladite ville ;

Assistée de Maître **SOWOU Yao Amegno**, Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, 34 Rue Djariwa Gbossimé, BP : 219, Lomé-Togo, Tél : 22 21 08 40, cel : 90 05 41 56, en l'Etude de qui domicile est élu ;

J'ai Me Sylvanus E. SALLAH
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, demeurant et domicilié en ladite ville, derrière l'École Primaire Gouvernementale N° 9 006 de l'Étoile à l'adresse et au Centre National de Télévision Sénégalaise.

Signifié et déclaré à :

Monsieur DOTTO Serge Kossi, demeurant et domicilié à Lomé, Tél : 90 79 47 70, où étant et parlant à : *N'ayant pas d'adresse connue, nous avons procédé par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé et par insertion dans le Journal TOGO-MATIN conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile.*

D'avoir à comparaître le **Mardi, 08 avril 2025 à neuf (09) heures**, précises du matin, jours et heures suivants, s'il y a lieu, à l'audience et par-devant le Tribunal du Commerce de Lomé, séant au Palais de Justice de ladite ville ;

Les parties peuvent se défendre elles-mêmes. Elles ont la faculté de se faire représenter (article 35 du Code de Procédure Civile) ;

Faute par vous de comparaître, le requis s'expose à ce qu'une décision soit rendue contre vous sur les seuls éléments fournis par votre adversaire ;

POUR :

Attendu que suivant un pré-contrat de location, la requérante a loué à Monsieur **DOTTO Serge Kossi**, un immeuble sis à **Adidogomé** en face de IPG et servant d'entrepôt pour un loyer mensuel de **quatre cent mille (400.000) F CFA (Pièce N°1) ;**

Qu'à la suite de la location de l'immeuble en cause, le requis ne se soucie guère d'honorer ses engagements contractuels et a accumulé **dix-sept (17) mois de loyers échus et impayés**, dont le montant total s'élève à la somme de **six millions huit cent mille (6.800.000) F CFA**, sous réserve des loyers à échoir et d'autres frais à venir ;

Attendu que le **18 février 2025**, une mise en demeure a été notifiée au requis par le Ministère de Maître **SALLAH**, Huissier de Justice à Lomé à travers le journal

TOGOMATIN N°1428, page 4, du 21 février 2025 mais ce dernier n'a pas réagi (Pièce N°2) ;

Qu'au terme de la convention des parties dans le pré-contrat, il est expressément convenu qu'à défaut de respecter un ou l'ensemble de tout ce qui suivra le locateur se réserve le droit de résilier immédiatement le contrat du locataire, zero tolérance ;

Au regard de tout ce qui précède, la requérante sollicite la résiliation du bail intervenu entre les parties ainsi que l'expulsion pure et simple de Monsieur **DOTTO Serge Kossi** et de tout occupant de son chef de l'immeuble appartenant à la requérante ;

Condamner en outre Monsieur **DOTTO Serge Kossi** à payer à la requérante la somme de **six millions huit cent mille (6.800.000) F CFA**, représentant **dix sept (17) mois de loyers échus et impayés au 31 janvier 2025** de même que les loyers à échoir ;

Dire que faute par lui de payer les loyers mensuels et impayés en plus des frais à venir, les objets et effets mobiliers lui appartenant seront mis sous séquestre pour garantie et avoir paiement desdits loyers et frais ;

Condamner Monsieur **DOTTO Serge Kossi** aux entiers dépens ;

PAR CES MOTIFS

Voir venir le requis s'entendre :

- Prononcer la résiliation du bail intervenu entre les parties, ainsi que l'expulsion pure et simple de Monsieur **DOTTO Serge Kossi** de l'immeuble en cause ;
- Condamner en conséquence Monsieur **DOTTO Serge Kossi** à payer à la requérante, la somme de **six millions huit cent mille (6.800.000) F CFA**, représentant dix-sept (17) mois de loyers échus et impayés de même que les loyers à échoir en plus des frais accessoires à venir ;
- Dire que faute par lui de payer les loyers mensuels échus et impayés en plus des frais accessoires, les effets et objets mobiliers lui appartenant seront mis sous séquestre pour garantie et avoir paiement desdits loyers et frais accessoires ;
- Condamner Monsieur **DOTTO Serge Kossi** aux entiers dépens ;
- Ordonner l'exécution provisoire du jugement à intervenir, nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL NE L'IGNORE**

Et nous lui avons, étant et parlant comme ci-dessus remis et laissé copie du présent exploit dont le coût est de : **30.000 F CFA.**

L'HUISSIER

[Signature]

FMI

Une seconde revue décisive pour l'avenir économique du Togo

C'est une nouvelle revue qui balise la voie à de nouveaux décaissements dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC), conclu en décembre 2023. Lomé accueille, depuis ce 17 mars, cette nouvelle mission du Fonds monétaire international (FMI), conduite par Hans Weisfeld.

Le programme signé avec le FMI porte sur 390 millions de dollars, destinés à « préserver la stabilité sociale, tout en soutenant les réformes économiques nécessaires ». Un premier décaissement de 58,7 millions de dollars avait été accordé en mars 2024, à la faveur d'une première

revue jugée « satisfaisante ». Aujourd'hui, cette deuxième revue permet d'apprécier les promesses tenues par le Togo.

Durant dix jours, la mission va examiner à la loupe les engagements pris par les autorités togolaises. Au cœur des discussions, la croissance, l'emploi, la production agricole et industrielle. L'examen des finances publiques figure également au cœur des discussions, notamment en ce qui concerne la mobilisation des recettes fiscales et la rationalisation



Revue de la mission du FMI en 2024 (Image d'archives)

des dépenses publiques, a-t-on précisé.

Les enjeux sont considérables. L'économie togolaise fait face à des défis multiples. Il s'agit

notamment des besoins sécuritaires, l'inflation, la dette publique et l'accès aux services essentiels. Le FMI attend des résultats. Il veut s'assurer que les

fonds débloqués servent efficacement à poser les bases d'une croissance plus forte et plus inclusive. Au terme de la visite, Hans Weisfeld livrera une déclaration finale. Une restitution très attendue qui précisera les recommandations du FMI et les prochaines étapes pour renforcer la résilience de l'économie nationale. Pour le Togo, c'est le moment de convaincre et de montrer qu'il reste fidèle à sa promesse de transformation économique.

Edy Alley

Togo

Croissance, financement et espoir pour 2025

Au moment où le premier trimestre tend vers sa fin, le Conseil national du crédit (CNC) a tenu sa première session de l'année, ce 20 mars à Lomé. Cette session a été présidée par le ministre de l'Économie et des Finances, Georges Barcola.

« Que Dieu nous accorde la santé, la paix et qu'il inspire davantage nos échanges pour un meilleur financement de l'activité économique », a souhaité Georges Barcola, a déclaré Georges Barcola à l'entame de cette session. Le Togo s'inscrivant dans une dynamique résolument tournée vers l'avenir, prend les rênes de la présidence de la

tertiaire, attendu à 3,7 %. L'inflation, elle, poursuit sa baisse, estimée à 2,4 % l'an prochain. En toile de fond : la détente des prix alimentaires et la « poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles ». Sur le terrain du financement, le tableau est prometteur. Le volume des crédits bancaires aux opérateurs économiques a bondi de 18 % en 2024, atteignant 966 milliards de francs CFA. Quant au crédit-bail et à l'affacturage, ils enregistrent des progressions de 100 % et 19 % respectivement. « La baisse des taux d'intérêt sur



Georges Barcola, ministre de l'Économie et des Finances (au milieu)

Fédération de l'association professionnelle des banques et établissements financiers de l'Uemoa (FAPBEF-Uemoa). Une « fierté » soulignée par le ministre, qui y voit un signe de reconnaissance régionale. S'agissant des chiffres, la confiance règne. La croissance économique est projetée à 6,2 % en 2025. « Tous les secteurs contribueront à cette croissance », précise-t-on, avec une mention particulière pour le

les crédits aux moyennes entreprises à 8,1 % vient renforcer cette dynamique », se félicite le ministre. L'avenir passera par les TPME, jugées « maillon clé de notre économie ». Le Programme d'accompagnement des jeunes entrepreneurs (PAJEC), fraîchement lancé, devrait porter cette ambition. Le Togo, porté par cette impulsion collective, affiche son cap : une croissance forte, durable et inclusive.

Edy Alley

Lomé Digital School

La fabrique des talents numériques de demain

Au Togo, la formation dans les métiers du digital amorce une étape majeure avec l'ouverture de Lomé Digital School, un bootcamp d'excellence. Implantée à Lomé, cette école novatrice ambitionne de former une nouvelle génération de professionnels aguerris, prêts à relever les défis d'un marché du travail en constante évolution. Véritable catalyseur de compétences, Lomé Digital School s'impose comme un levier stratégique pour accompagner la dynamique de développement technologique du pays.

Le numérique est désormais un pilier essentiel du développement économique. Dans cette optique, Lomé Digital School offre une formation de pointe dans des domaines variés tels que le développement web, la cybersécurité, le marketing digital, la data analyse et le product management. « Les cours sont dispensés par des experts et professionnels du secteur », garantissant ainsi une expertise de qualité et une formation en phase avec les dernières évolutions technologiques.

L'établissement se distingue également par un environnement d'apprentissage moderne, avec des infrastructures de dernière génération. « Les étudiants ont accès à des salles équipées, des espaces de coworking, et des ressources en ligne », créant ainsi un cadre propice à l'innovation et à la créativité. Ce dispositif vise à préparer les étudiants à des carrières solides, tant au niveau local qu'international.

Au-delà d'être un simple lieu d'apprentissage, Lomé Digital School se positionne comme un tremplin vers l'avenir. L'école a noué des partenariats avec des entreprises locales et internationales, ouvrant ainsi des portes aux

Bataba. Un besoin vital pour accompagner la transformation numérique du Togo.

Ouverte depuis le 13 janvier 2025, l'école poursuit ses inscriptions. Les futurs étudiants peuvent



Journée nationale du partenariat public-privé, en septembre 2023 (Image d'archives)

étudiants en matière de stages et d'emplois. « Cette initiative répond à un besoin crucial de former des talents locaux dans le domaine du digital », déclare le promoteur de l'institution, Got'Liebe

s'inscrire en ligne sur le site officiel de l'école. Un avenir numérique prometteur se dessine pour les jeunes Togolais, portés par cette initiative audacieuse.

La Rédaction

Togo

Mécanismes d'amélioration du système de santé

Le Togo se déploie pour améliorer son système de santé. Bien que des défis persistent, le pays conduit des réformes ambitieuses qui renforcent la couverture sanitaire, qui luttent contre les maladies diverses et promeuvent le bien-être des citoyens.

L'un des plus grands efforts du gouvernement en matière de santé réside dans le développement et l'amélioration des infrastructures sanitaires sur l'étendue du territoire. De nouveaux hôpitaux et centres de santé sont construits, tandis que d'autres sont rénovés. Le Togo subventionne l'accès aux soins de santé, notamment pour les populations les plus défavorisées. Un grand nombre de Togolais bénéficient désormais de soins médicaux gratuits ou à faible coût pour les maladies courantes, les consultations préventives et les soins maternels.

Maladies infectieuses : le Togo relève les défis

Des actions majeures sont

sanitaire et de santé reproductive (PRSS-SRDS), permet enfin au Togo de faire un pas de géant dans la lutte contre les maladies infectieuses. L'objectif principal est de renforcer le dispositif sanitaire national. Le CMI, financé à hauteur de plus de 2 milliards de francs CFA grâce à l'État togolais et à des partenaires tels que la coopération allemande (KfW) et l'ONG Santé intégrée a une capacité d'accueil de 43 lits. Il comprend également une unité de soins intensifs, une pharmacie, ainsi que des services annexes comme le dépistage, la stérilisation, le traitement des déchets médicaux, une buanderie et une morgue.

La construction du CMI montre une fois de plus l'importance que le gouvernement accorde à l'amélioration de la santé de la population. Ce centre, qui combine traitement, recherche et intervention, permettra de renforcer la prévention et la gestion des maladies infectieuses et épidémiques, réduisant

celles en âge de procréer. Ces femmes bénéficieront des services de santé reproductive. La conséquence est que les décès liés à la santé

germano-togolaise, ce don a été acquis grâce au Programme de renforcement du système sanitaire, notamment dans les domaines de la santé

laboratoires en matière de diagnostic des maladies à potentiel épidémique. Garantir des soins de santé aux Togolais est un objectif qui tient vraiment à cœur au



Victoire Dogbe en visite dans un centre de santé

maternelle et reproductive seront réduits.

Avant son opérationnalisation, le CMI a bénéficié en 2024 d'un don en matériel médical. Estimé à plus de 400 000 euros, soit plus de 200

reproductive et des droits sexuels (ProSanté), mis en œuvre par la GIZ-Togo.

Le CMI de Kara vient compléter plusieurs initiatives prises par le gouvernement en matière d'infrastructures sanitaires, notamment l'implantation de 9 centres de traitement des épidémies sur l'étendue du territoire. Ces centres permettent de prodiguer aux populations des soins primaires. Un élément important dans la mise en œuvre du projet de renforcement de la préparation et de la réponse aux urgences sanitaires au Togo. Il est également un pan important de l'évaluation externe du Règlement sanitaire international (RSI 2024). Le CMI est un atout majeur dans l'exécution du projet de renforcement de la préparation et de la réponse aux urgences sanitaires au Togo ainsi que dans l'évaluation externe du RSI 2024. Ce projet, d'une durée de 3 ans, vise à renforcer le système de détection, d'alerte précoce et de riposte contre les épidémies et pandémies, ainsi qu'à améliorer la fonctionnalité et la qualité du réseau national de

gouvernement. Les efforts fournis ces dernières années pour renforcer le système de santé national témoignent de la volonté politique des premiers responsables du pays.

Tissu socio-sanitaire, les réalisations...

L'année 2024 s'est achevée avec de grandes réalisations. L'Assurance maladie universelle (Amu) est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Il se révèle comme étant un dispositif indispensable pour assurer une couverture santé pour tous les togolais. Il est connu que la mise en œuvre de l'Assurance maladie universelle est progressive, avec une intégration par catégories socioprofessionnelles. Dans les faits, les travailleurs salariés et retraités du secteur privé sont gérés par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

D'un autre côté, l'Inam assure la gestion de l'Amu pour les assujettis suivants : les fonctionnaires et agents de l'État, les titulaires des pensions civiles et militaires, les personnes et ménages vulnérables au titre du régime d'assistance médicale... Le mois de



Faut Gnassingbé au contact de patients

donc menées pour renforcer le système de santé. Parmi elles, se trouvent la lutte contre les maladies infectieuses. Le pays a construit un Centre des maladies infectieuses (CMI) à Kara. Ce centre, construit grâce au Programme de renforcement du système

ainsi leur prévalence. Il est connu de tous que les pouvoirs publics ont fait de la santé maternelle et reproductive une priorité. C'est pour cette raison que le CMI met un accent particulier sur la santé des femmes, notamment les femmes enceintes ainsi que

millions de francs CFA, il est composé d'équipements de réanimation, de stérilisation, de froid pour la conservation des corps, de matériel informatique et bureautique, de mobiliers médicaux, ainsi que de petit matériel et d'instruments. Fruit de la coopération



Équipements médicaux

février 2024 a été marqué par une subvention. Elle pèse 74 milliards de francs CFA et couvre la période allant de 2024 à 2026. Annoncée pour le Togo de la part du Fonds mondial, l'enveloppe est destinée à la lutte contre le Virus de l'immunodéficience humaine (VIH), la tuberculose et le paludisme. C'est un soutien déterminant qui fait augmenter de 14 % le niveau de l'engagement financier par rapport au cycle précédent. Cela montre à quel point le Togo veut éradiquer ces maladies et permettre à la population de s'épanouir.

Les autorités togolaises ont fait savoir, en juillet 2024, que le taux d'accessibilité aux soins de santé au Togo a atteint 90,7 % en 2023, contre 71 % en

2020. C'est une avancée obtenue grâce à des investissements massifs dans les infrastructures et des initiatives comme Wezou. Au rang des réalisations, le pays a obtenu la construction de 86 nouvelles structures sanitaires et la rénovation de 60 autres, financées à 40 milliards de francs. Le programme national d'accompagnement de la femme enceinte et du nouveau-né Wezou revendique 600 000 bénéficiaires entre 2021 et 2024, permettant la réalisation de 3,2 millions de prestations, notamment des consultations prénatales et des accouchements assistés.

Pour lutter contre plusieurs types de cancer, il a été lancé la construction d'un centre national de traitement du

cancer en novembre 2024. Il est équipé de technologies de pointe et s'active pour réduire le taux de mortalité lié au cancer. C'est au cours de la même année que le chef de l'État a fait procéder à la distribution des équipements médicaux pour 160 hôpitaux. Ces équipements prennent en compte 7 000 lits d'hospitalisation, du matériel de laboratoire, des ambulances médicalisées et d'autres outils nécessaires à cette ère de la modernisation des centres de santé.

Le Togo s'engage donc à poursuivre ses efforts pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 3, qui vise à garantir une vie en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous, à tous les âges.

Plus 13 000 agents de santé au service du bien-être

Le visage du secteur sanitaire connaît une métamorphose significative. Face à une démographie croissante et une demande accrue de soins, les autorités multiplient ces dernières années les recrutements dans le domaine médical et paramédical. Entre 2021 et 2024, le ministère de la Santé a engagé plusieurs milliers de professionnels de santé, incluant les médecins, les infirmiers, les sages-femmes, les techniciens biomédicaux et les agents de soutien. L'objectif, s'il faut encore le rappeler, est d'obtenir un ratio patient-soignant plus équilibré.

Des années en arrière, plusieurs centres de santé tournaient avec un personnel en sous-effectif, forçant les soignants à gérer des files interminables de patients au détriment de la qualité des soins. Aujourd'hui, grâce aux recrutements successifs, le nombre de médecins s'améliore progressivement, surtout en milieu rural où les besoins étaient les plus poussés.

À la fin de l'année 2023, un décompte a permis de savoir que le secteur public revendique environ 13 000 agents de santé (12 945 exactement). Ces données

divulguées par le ministère de la Santé prouvent la régularité des recrutements dans le secteur. Les détails parlent d'eux-mêmes. Par exemple, la répartition de cet effectif fait voir que le Grand Lomé, regroupant les 13 communes de Lomé et ses alentours, représente à lui seul 36 % de l'effectif sanitaire du secteur public. C'est donc un nombre de 4 634 agents.

Dans la région Maritime qui comptait 1 679 agents au moment du bilan, c'est donc un taux de 13 % de l'effectif. S'ensuit la région des Plateaux avec 2 145 agents (17 %), la région de la Kara dont l'effectif était de 1 803 agents (13,9 %), la région Centrale est créditée de 1 379 agents (11 %) et la région des Savanes se voyait attribuer 1 305 agents (10 %). L'autorité de tutelle n'avait pas manqué de souligner que les contractuels ou les agents de santé non fonctionnaires représentaient près de la moitié des ressources humaines. Dit autrement, parmi près de 13 000 agents, 7 086 sont des fonctionnaires, représentant 54,74 % de l'effectif total et 5 859 sont des contractuels, soit 45,26 %.

Dans de nombreux centres, l'arrivée de nouveaux agents a transformé le quotidien des patients ainsi que des soignants. Dans les grands hôpitaux du pays (CHU Sylvanus Olympio, CHU Campus, etc.), l'augmentation du personnel médical a réduit, et continue de le faire, les délais d'attente et optimise la prise en charge des cas d'urgence. L'intégration de plusieurs anesthésistes et chirurgiens, permet d'assurer un meilleur suivi des patients opérés. Au niveau des dispensaires ruraux, avec l'affectation de nouveaux infirmiers, la couverture des soins primaires se densifie, limitant les déplacements des populations vers les grandes villes.

C'est donc, un patient désormais mieux pris en charge et un soignant moins épuisé. Le chemin est encore long, mais une chose est certaine, la santé togolaise est en train de gagner en souffle et en vigueur.

Luc Biova



Équipements médicaux

REQUETE

Affaire :
 Sieur EKPAO Bikiliniwé
 C/
 Héritiers de feu AMEGAN Koffi

A Monsieur le Président du Tribunal d'instance à Compétence Correctionnelle et Civile de Tsévié

Le sieur EKPAO Bikiliniwé demeurant et domicilié à Lomé.

Ayant pour Conseil la SCP ELI & PIERRE, Société d'Avocats au Barreau du Togo, quartier Agbalepedogan, à 50 mètres des pavés en face de l'Ecole Primaire Publique dénommée Groupe C, angle rues Nougblega et Gbedjeha, 18 BP 276 Lomé. Tél : 22 50 29 90/ 22 25 85 75 / 92 92 00 68, E-mail: contact@elipierre-avocats.com, site web: www.elipierre-avocats.com représentée par son gérant, demeurant et domicilié en qualité au siège de ladite société

A l'honneur de vous exposer que :

Par ordonnance n° 194/2019 rendu le 15 Mars 2019, Monsieur AMEGAN Koffi a fait implanter des panneaux portant l'inscription de la mention « **cessation immédiate de tous travaux** » sur le domaine sis à Agbèbomé au lieu dit Agbelim dans la Préfecture de Zio d'une contenance superficielle de 10 ha 87 a 86 ca ;

(Pièce n°1 : copie de l'ordonnance n°194/2019 du 15.03.2019 du Président du Tribunal de Tsévié) ;

Le requérant qui est propriétaire d'un domaine rural d'une contenance superficielle de 04 ha 32 a 79 ca sis à Agbèbomé Boga au lieu dit Wotsouvo dans la Préfecture de Zio et limitée au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité DJONOU et à l'Ouest par la propriété Yarik DAMEHANE a constaté qu'une partie de ce domaine porte les inscriptions de l'ordonnance n° 194/2019 dont s'agit :

Il a donc sollicité par ordonnance n° 336/2024 rendu le 08 Mai 2024 par le Président du Tribunal d'instance à Compétence Correctionnelle et Civile de Tsévié, une expertise topographique du domaine pour procéder sur la base des deux domaines respectifs et des coordonnées GPS à la délimitation des deux domaines afin de dire s'il s'agit des mêmes immeuble concernées par l'ordonnance n° 194 ou d'un empiètement d'un domaine sur l'autre et dans l'affirmative de préciser les surfaces réelles concernées par l'empiètement ;

(Pièce n° 2 : copie de l'ordonnance n° 336/ 2024 du 08 Mai 2024)

Le requérant a fait diligence en saisissant l'expert commis pour accomplir sa mission et a entièrement supporté les frais d'expertise ;

L'expert commis a malheureusement éprouvé toutes les difficultés pour obtenir le plan du domaine de Monsieur AMEGAN Koffi ; il a contacté l'avocat conseil de ce dernier qui lui a annoncé

le décès de celui-ci et que ce décès daterait de plus de 03 ans et qu'il n'a plus aucun contact des proches de celui-ci ; (voir le rapport d'expertise page 3)

Il ressort à l'évidence que l'expert n'a pas pu accomplir sa mission pour déterminer s'il s'agissait d'un empiètement ;

Par ailleurs, à l'issu des déclarations de l'avocat Conseil du sieur AMEGAN Koffi selon lesquelles celui-ci serait décédé il y a plus de trois (03) ans, il ressort à l'évidence que l'ordonnance n° 194/2019 du 15 Mars 2019 signifiée le 27 Mars 2024 par Maître DJONDO Magloire ne l'a pas été à la requête de Monsieur AMEGAN Koffi décédé avant cette date ;

Mieux, l'avocat conseil de ce dernier déclare n'avoir à sa connaissance aucune affaire portant sur le domaine appartenant à EKPAO Bikiliniwé confirmant ainsi les déclarations de ce dernier contenues dans sa requête aux fins de commission d'expert selon lesquelles « il n'y a aucun conflit de droit de propriété sur son domaine » ;

Par ailleurs, l'expert a précisé dans son rapport que personne ne peut lui indiquer les limites de la parcelle de AMEGAN Koffi ou lui fournir les informations utiles à l'identification de sa parcelle ;

Le requérant entend engager une action aux fins de faire homologuer le rapport d'expertise et obtenir la rétractation partielle de l'ordonnance n° 194/2019 du 15 Mars 2019 et d'enlèvement des panneaux implantés sur une partie de son domaine ;

Cependant, il n'a aucune connaissance du domicile de Monsieur AMEGAN Koffi, son adresse encore moins ses héritiers pour les assigner dans le cadre cette procédure ;

C'est pourquoi,

L'exposant sollicite qu'il vous plaise en application des dispositions de l'article 58 du code de procédure civile, l'autoriser à procéder à la notification de l'exploit d'assignation en référé par voie d'affichage à la porte de l'auditoire du Tribunal d'instance à Compétence Correctionnelle et Civile et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale qu'il vous plaira ;

SOUS TOUTES RESERVES

Présentée à Lomé, le 13 janvier 2025
 Pour l'exposant
 La SCP ELI & PIERRE

**EX021 : 1- copie de l'ordonnance n°194/2019 du 15.03.2019
 2- copie de l'ordonnance n° 336/ 2024 du 08 Mai 2024**

COUR D'APPEL DE LOME

REPUBLIQUE TOGOLAISE
 Travail-Liberté-Patrie

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE
 CORRECTIONNELLE ET CIVILE DE TSEVIE

CABINET DU PRESIDENT

ORDONNANCE N° 35 /2025

Nous Koumèa-Abalo BATCHOWANG, Président du Tribunal d'instance à Compétence Correctionnelle et Civile de Tsévié ;

Vu la requête qui précède ;

Vu les motifs y exposés et la légitimité de la demande ;

Vu les dispositions des articles 58, 65 et 163 du Code de procédure civile ;

Attendu que la requête nous paraît fondée et il y a lieu d'y faire droit ;

Autorisons le sieur EKPAO Bikiliniwé à procéder par voie d'affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal d'instance à Compétence Correctionnelle et Civile de Tsévié et par voie d'insertion dans le journal _____ l'exploit d'assignation en référé en rétractation partielle de l'ordonnance n° 194/2019 du 15 Mars 2019 qui sera initiée contre les héritiers de feu AMEGAN Koffi ;

Disons que la présente ordonnance est exécutoire sur minute et avant enregistrement ;

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

Fait en notre cabinet à Tsévié,
 Le 17/01/2025

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
 Koumèa-Abalo BATCHOWANG

ASSIGNATION EN REFERE

L'an deux mille vingt-cinq
 le 17 Mars 2025 à 14 heures 16 minutes

A la requête de Monsieur EKPAO Bikiliniwé demeurant et domicilié à Lomé,

Ayant pour Conseil la SCP ELI & PIERRE, Société d'Avocats au Barreau du Togo, quartier Agbalepedogan, à 50 mètres des pavés en face de l'Ecole Primaire Publique dénommée Groupe C, angle rues Nougblega et Gbedjeha, 18 BP 276 Lomé. Tél : 22 50 29 90/ 22 25 85 75 / 92 92 00 68, E-mail: contact@elipierre-avocats.com, site web: www.elipierre-avocats.com représentée par son gérant, demeurant et domicilié en qualité au siège de ladite société ;

Agissant en vertu de l'ordonnance N°35/2025 rendue le 17 janvier 2025 par le Président du Tribunal d'Instance à Compétence Correctionnelle et Civile de Tsévié

(Pièce n°1 : ordonnance n° 35/2025 rendue le 17 janvier 2025)

J'ai donné assignation:

N. DINKI-ALABOU
 Juge de Justice près le Tribunal d'Instance à Compétence Correctionnelle et Civile de Tsévié et la Cour d'Appel de Lomé Demeurant et Domicilié en ladite Ville, Cabinet sis à côté de l'ETP Davani Monagi.
 Couvert

Aux héritiers de feu AMEGAN Koffi demeurant et domiciliés à Lomé, où étant en ses lieux et parlant :

Je requies n'ayant pas de domicile en résidence connu, mais j'ay procédé à l'affichage dudit acte à la porte principale de l'auditoire du tribunal d'instance à compétence civile et correctionnelle de Tsévié suivant l'ordonnance N°35/2025 du 17.01.2025 rendue par le Président du Tribunal d'instance à Compétence civile et correctionnelle de Tsévié.

A comparaître le **LUNDI 24 MARS 2025 A 14 HEURES 30 MINUTES** précises du matin, jours et heures suivants s'il y a lieu par devant le **PRESIDENT DU TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CORRECTIONNELLE ET CIVILE DE TSEVIE** statuant en référé sis au Palais de Justice de ladite ville;

Leur rappelant qu'ils doivent comparaître en personne ou en se faisant assister ou représenter par un Avocat inscrit au Barreau, faute de quoi, une décision sera rendue à leur rencontre sur les seuls moyens développés par le requérant;

ORIGINAL

POUR :

Par ordonnance n°194/2019 rendu le 15 Mars 2019, Monsieur AMEGAN Koffi a fait implanter des panneaux portant l'inscription « cessation immédiate de tous travaux » sur le domaine sis à Agblebomé au lieu-dit Agbelim dans la Préfecture de Zio d'une contenance superficielle de 10 ha 87 a 86 ca ;

(Pièce n°2 : Copie de l'ordonnance n° 194/2019 du 15.03.2019 du Président du Tribunal de Tsévié);

Le requérant qui est propriétaire d'un domaine rural d'une contenance superficielle de 04 ha 32 a 79 ca sis à Agbeouvé Boga au lieu-dit Wotsouto dans la Préfecture de Zio et limitée au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité DJOKOU et à l'Ouest par la propriété Yark DAMEHANE a constaté qu'une partie de ce domaine porte les inscriptions de l'ordonnance n° 194/2019 dont s'agit ;

(Pièce n°3 : Copie du certificat administratif en date du 31 mars 2017

Il a donc sollicité par ordonnance n° 336/2024 rendu le 08 Mai 2024 par le Président du Tribunal d'Instance à Compétence Correctionnelle et Civile de Tsévié, une expertise topographique du domaine pour procéder sur la base des deux domaines respectifs et des coordonnées GPS à la délimitation des deux domaines afin de dire s'il s'agit des mêmes immeuble concernées par l'ordonnance n° 194 ou d'un empiètement d'un domaine sur l'autre et dans l'affirmative de préciser les surfaces réelles concernées par l'empiètement ;

(Pièce n° 4 : Copie de l'ordonnance n° 336/2024 du 08 Mai 2024)

Le requérant a fait diligence en saisissant l'expert commis pour accomplir sa mission et a entièrement supporté les frais d'expertise ;

L'expert commis a malheureusement éprouvé toutes les difficultés pour obtenir le plan du domaine de Monsieur AMEGAN Koffi ; il a contacté l'avocat conseil de ce dernier qui lui a annoncé le décès de celui-ci et que ce décès daterait de plus de 03 ans et qu'il n'a plus aucun contact des proches de celui-ci ; (voir le rapport d'expertise page 3)

(Pièce n°5 : Rapport d'expertise en date du 20 juillet 2024)

Il ressort à l'évidence que l'expert n'a pas pu accomplir sa mission pour déterminer s'il s'agissait d'un empiètement ;

Par ailleurs, à l'issue des déclarations de l'avocat Conseil du sieur AMEGAN Koffi selon lesquelles celui-ci serait décédé il y a plus de trois (03) ans, il ressort à l'évidence que l'ordonnance n° 194/2019 du 15 Mars 2019 signifiée le 27 Mars 2024 par Maître DJONDO Magloire ne l'a pas été à la requête de Monsieur AMEGAN Koffi décédé avant cette date ;

Mieux, l'avocat conseil de ce dernier déclare n'avoir à sa connaissance aucune affaire portant sur le domaine appartenant à EKPAO Bikiiniwé confirmant ainsi les déclarations de ce dernier contenues dans sa requête aux fins de commission d'expert selon lesquelles « il n'y a aucun conflit de droit de propriété sur son domaine » ;

Par ailleurs, l'expert a précisé dans son rapport que personne ne peut lui indiquer les limites de la parcelle de AMEGAN Koffi ou lui fournir les informations utiles à l'identification de sa parcelle ;

L'expert a tout de même sur la base des éléments fournis par le requérant établi son rapport d'expertise ;

Le requérant est donc fondé à solliciter sur la base du rapport d'expertise, la rétractation partielle de l'ordonnance n° 194/2019 du 15 Mars 2019 en ce qui concerne les limites de sa parcelle tel qu'il ressort de l'expertise de son immeuble et en conséquence, l'enlèvement des panneaux portant l'inscription « IMMEUBLE LITIGIEUX, CESSER TOUS TRAVAUX » pour lui permettre de jouir pleinement de son immeuble et homologuer le rapport d'expertise dont s'agit ;

Il y a lieu d'y faire droit ;

PAR CES MOTIFS

Au principal, renvoyer les parties à mieux se pourvoir ainsi qu'elles en aviseront ; mais dès à présent et vu l'urgence,

Rétracter partiellement l'ordonnance n° 194/2019 du 15 Mars 2019 en ce qui concerne le domaine du requérant, le sieur EKPAO Bikiiniwé, d'une contenance superficielle de 04 ha 32 a 79 ca sis à Agbeouvé Boga au lieu-dit Wotsouto dans la Préfecture de Zio et limitée au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité DJOKOU et à l'Ouest par la propriété Yark DAMEHANE ;

Homologuer le rapport d'expertise en date du 20 juillet 2024 de l'expert Dodji Arnel SOSSOU ;

Autoriser le requérant à enlever les panneaux portant l'inscription « IMMEUBLE LITIGIEUX, CESSER TOUS TRAVAUX » sur son domaine dont les limites ont été déterminées par le rapport d'expertise ;

Rappeler l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;

Condamner les requis aux entiers dépens ;

**SOUS TOUTES RESERVES
ET POUR QU'ILS NE L'IGNORENT**

Et je leur ai, étant et parlant comme dessus, remis tant copies des cinq (05) pièces, ainsi que celle du présent exploit, dont le coût est de.....F CFA.

L'HUISSIER,



BULLETIN D'ABONNEMENT




Abonnez-vous au journal quotidien **TOGO MATIN !**

Souhaitez-vous vous abonner au journal Togo Matin ou l'offrir à un (e) ami (e) ou à vos proches?

Nom ou raison sociale:

Profession ou activité:

Adresse: / BP:

Tél: / E-mail:

Je m'abonne

01 Abonnement mensuel:	5.000 FCFA
02 Abonnement trimestriel:	15.000 FCFA
03 Abonnement semestriel:	20.000 FCFA
04 Abonnement annuel:	40.000 FCFA

Vous êtes un **annonceur**, un **privé**, une **agence conseil** en communication ou un **homme d'affaires**! Vous avez besoin d'une communication dans le journal **Togo Matin**?

📢

BP: 30117 Lomé-Togo
Tél: 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail: atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
tw: @togomatin1

Pilules contraceptives

Les femmes doivent-elles craindre des effets secondaires graves ?

Certaines femmes s'inquiètent des effets que les pilules contraceptives pourraient avoir sur leur santé mentale. Cela est dû en partie à des informations qui circulent sur les réseaux sociaux. Ces craintes sont-elles étayées par des preuves ?

Des influenceurs des médias sociaux ont diffusé des informations erronées sur les effets secondaires de la pilule contraceptive, tant sur le plan mental que physique. Bien qu'ils n'aient aucune formation médicale, certains encouragent même les femmes à abandonner complètement la contraception.

Aujourd'hui, les contraceptifs oraux sont le choix de prédilection de quelque 150 millions de femmes dans le monde, soit environ 16% de la population mondiale utilisant des contraceptifs, avec un taux d'échec de seulement 1% (ou 9% si l'on tient compte des erreurs comme l'oubli d'une dose occasionnelle).

Les hormones contenues dans les contraceptifs oraux peuvent avoir des effets puissants sur le cerveau des femmes. « L'impact des hormones sur le cerveau est complexe. Pour certaines personnes, la pilule a un effet positif sur le bien-être mental. Chez d'autres, elle peut provoquer de l'irritation, voire de l'anxiété », explique Johannes Bitzer, gynécologue-obstétricien et psychothérapeute à l'hôpital universitaire de Bâle, en Suisse.

Au cours des 65 années d'existence de la pilule, les mises en garde médicales ont été rares. « Je pense que le problème majeur est que la santé mentale n'est pas un sujet abordé dans la formation des gynécologues-obstétriciens. C'est l'affaire des psychiatres », explique M. Bitzer, qui travaille dans ce domaine depuis près de quarante ans.

Les choses changent lentement, mais « auparavant, lorsque nous parlions de la pilule, nous parlions de thrombose, de cancer, de saignements irréguliers, de prise de poids, etc. La question de la santé mentale était plus ou moins exclue », dit-il. Les chercheurs n'avaient pas non plus beaucoup étudié les effets secondaires potentiels sur la santé mentale.

Dans une étude danoise, les chercheurs ont puisé dans la base de données nationale de santé du pays pour suivre la santé mentale de plus d'un million de femmes âgées de 15 à 34 ans sur une période de 14 ans. Ils ont découvert que les femmes qui commençaient à prendre la pilule combinée étaient 70% plus susceptibles de se voir prescrire des antidépresseurs six mois plus tard, par rapport à celles qui n'avaient jamais pris de contraceptifs oraux. Pour celles qui commençaient à prendre la minipilule, le risque était de 80%.

En 2023, un autre groupe de chercheurs a obtenu des résultats similaires en analysant les dossiers médicaux d'un quart de million de femmes de la UK Biobank, une vaste banque d'informations génétiques et médicales. Ils ont constaté que les utilisatrices de pilules étaient 71% plus susceptibles d'être déprimées que les femmes n'ayant jamais utilisé de pilules, deux ans après avoir commencé à prendre leur contraceptif.

« Il existe une association temporelle convaincante entre le début de l'utilisation de ces produits et l'apparition de symptômes de dépression », explique Øjvind Lidegaard, épidémiologiste médical spécialisé en obstétrique et gynécologie à l'université de Copenhague, qui a dirigé l'étude danoise.

Cependant, ces deux études étaient des « études de cohorte », réalisées en analysant les données de grands groupes de femmes et en comparant les résultats en matière de santé mentale de celles qui prenaient des contraceptifs oraux et de celles qui n'en prenaient pas. Cela signifie qu'elles ont été en mesure d'identifier s'il existait une association entre ces deux éléments, mais pas de déterminer s'il y avait un lien de cause à effet. Il se peut, par exemple, que des différences préexistantes entre les groupes de femmes affectent les résultats.

Des résultats contradictoires

Certaines études semblent contredire la corrélation entre certains troubles mentaux et l'utilisation de contraceptifs oraux. Par exemple, lorsque des chercheurs de l'université de l'État de l'Ohio ont examiné 26 études antérieures, ils

n'ont trouvé qu'un lien « minime » entre les méthodes de contraception à base de progestatifs et la dépression. Par ailleurs, dans le cadre de deux essais cliniques menés en Suède auprès de 200 à 340 femmes, les chercheurs ont conclu que la pilule combinée n'entraînait pas de dépression



Cette femme qui souhaite prendre de la pilule contraceptive, découvre des informations qui l'inquiètent visiblement

ou d'aggravation de l'humeur.

Curieusement, une « pause » dans la prise de contraceptifs oraux, comme c'est le cas pour de nombreux types de pilules combinées pendant sept jours chaque mois, peut entraîner une détérioration de l'humeur, selon certaines conclusions. Dans une étude réalisée en 2023 auprès de 120 femmes autrichiennes prenant la pilule, dont certaines étaient des utilisatrices de longue date, les participantes ont déclaré avoir ressenti une augmentation de 7% de l'anxiété pendant leur pause, ainsi qu'une augmentation de 13% et 24% des sentiments négatifs et des symptômes de santé mentale, respectivement.

« Du point de vue de la santé mentale, il pourrait donc être plus bénéfique pour les utilisatrices de contraceptifs d'opter pour une utilisation continue », déclare Belinda Pletzer, neuroscientifique cognitive à l'université de Salzbourg, qui dirige un projet financé par l'Union européenne (UE), visant à étudier l'effet des contraceptifs hormonaux sur le cerveau de la femme. Madame Pletzer ne nie pas le fait que certaines femmes souffrent psychologiquement lorsqu'elles prennent la pilule, et que ces symptômes doivent être pris au sérieux. « Mais il ne s'agit que d'un faible pourcentage de femmes », précise-t-elle.

Selon Sofia Zettermark, médecin à Göteborg en Suède, il est difficile de prouver des relations de cause à effet à partir de telles études d'observation, car d'autres facteurs, tels que la génétique et l'environnement, peuvent influencer les résultats. « La majorité des femmes qui

contraceptifs hormonaux et la consommation d'antidépresseurs et d'anxiolytiques. Les jeunes filles âgées de 12 à 14 ans avaient 240% et 190% plus de chances de se voir prescrire ces médicaments dans l'année qui suivait le début de la prise de la pilule

prennent ces produits ne ressentent aucun malaise mental grave », appuie M. Lidegaard. Chez certaines femmes, les avantages des contraceptifs oraux peuvent l'emporter sur les effets secondaires.

La pilule combinée et la minipilule peuvent avoir d'autres effets physiques positifs. « Si vous souffrez d'endométriose, de saignements abondants ou de trouble dysphorique prémenstruel, une forme extrême et débilitante du syndrome prémenstruel, la pilule peut en fait contribuer à les améliorer », explique Kopp Kallner.

Risque pour les adolescentes

Un groupe en particulier inquiète Lidegaard : les adolescentes. Son étude a révélé que les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans étaient presque deux fois plus susceptibles (1,8 fois) de se voir prescrire un antidépresseur après avoir commencé à prendre la pilule combinée que celles qui ne prenaient pas la pilule. Pour celles qui prenaient la minipilule, le risque était plus que doublé (ce groupe avait 2,2 fois plus de chances de se voir prescrire des antidépresseurs que ceux qui ne prenaient pas la pilule).

Une autre étude a montré que les adolescentes présentaient le lien le plus fort entre les

combinée et de la minipilule, respectivement, ou 52% et 83% si elles avaient entre 15 et 17 ans.

Dans une autre étude, basée sur les données de 264 557 femmes participant à la UK Biobank, les chercheurs ont constaté que celles qui avaient pris des contraceptifs oraux à un moment donné de leur vie avaient un risque plus élevé de développer une dépression au cours de leur vie, mais que ce risque était plus prononcé au cours des deux premières années d'utilisation.

Si vous avez des doutes sur la façon dont votre contraception affecte votre humeur, demandez à votre prestataire de soins de santé de vous en parler. Compte tenu du grand nombre de types de progestatifs et de combinaisons avec des œstrogènes artificiels, sans parler des différents dosages et préparations, trouver la bonne solution est « un peu un art », déclare madame Bitzer.

« Prenez le temps de trouver un mode de protection contre la grossesse qui vous permette de vous sentir comme la personne que vous voulez être. Avec du temps, de la patience et de la compassion, vous parviendrez à trouver ce qui vous convient », conseillent les spécialistes.

Edem Dadzie

Entrepreneuriat

Frutifresh, le restaurant 100% fruité d'Aurélié Gniningan

Né d'une passion pour les fruits, Frutifresh est un restaurant qui propose des menus uniquement composés de fruits. L'idée de sa promotrice, Aurélié Gniningan est de valoriser les fruits produits par les agriculteurs locaux. Elle veut également promouvoir ce conseil des nutritionnistes : pour être en bonne santé « consommer cinq fruits et légumes par jour ».

Au restaurant Frutifresh, vous trouverez diverses sortes de jus de fruits, des smoothies, des salades de fruits, des gâteaux de fruits et autres menus à base de fruits. Ananas, pastèques, oranges, papayes, mangues, sont habituellement les fruits qui entrent dans la composition des menus du restaurant. Ils sont fournis chaque semaine par les

producteurs de diverses régions du pays.

« C'est un projet qui vise à valoriser les fruits locaux, mais aussi à soutenir les producteurs de fruits. C'est pourquoi nous-mêmes nous allons vers les producteurs, nous faisons les visites dans les champs. Nous suivons le processus de l'évolution à la maturité des fruits pour qu'il n'y ait pas de produits chimiques dans nos fruits. Du coup nous prônons vraiment les fruits locaux bio sans produits chimiques », explique Aurélié Gniningan, la promotrice du restaurant. Créé en 2018, Frutifresh peut être considéré comme une réussite entrepreneuriale, car elle attire de nombreux consommateurs qui semblent avoir bien

accueilli le concept.

L'entreprise reçoit de très nombreuses commandes pour des événements importants à Lomé et livre chaque jour de nombreuses commandes à ses clients. En huit années d'activités, on peut dire que Frutifresh est en train d'entrer dans les habitudes de consommation d'une certaine frange de la population du Grand Lomé.

Diplômée d'un Master en management des entreprises et d'un BTS en finance banques, la promotrice du restaurant Frutifresh travaille actuellement dans une structure de la place comme assistante de direction et gère en même temps le restaurant Frutifresh.

Alarba Affo-Djèlè



Aurélié Gniningan

ORIGINAL

MARTIAL AKAKPO
Société d'Avocats
21, Rue des Palmiers Verts
01 02 22 21 57 20

ACTE D'APPEL

L'an deux mille vingt-cinq
Et le disc-mey (21) Mars à 09 heures 30 minutes ;

A la requête de **Monsieur VALENTIN Jacques René Julien**, de nationalité ivoirienne, opérateur économique, demeurant et domicilié à Cotonou (BENIN), quartier Akpakpa, Tél : +229 94 42 10 48 ;

Assisté de **MARTIARL AKAKPO ASSOCIES, société civile professionnelle d'Avocats** inscrite au barreau du Togo dont le siège social est à Lomé, 27, rue Kéha (ex-rue Maréchal BUGEAUD), BP. 62210, Tél. 22 21 57 20, e-mail : contact@scpmakakpo.com, représentée par son Associé-gérant, Maître Martial AKAKPO, au siège de laquelle domicile est élu pour les besoins des présentes et des suites ;

Me Romy Yawo M. EKLOU
Huissier de Justice près le Tribunal de 1ère Instance et la Cour d'Appel de LOMÉ, 08 B.P 81432 Tél: 22 25 97 58 y demeurant, soussigné

Signifié et déclaré à :

Monsieur ANGO Valéry Nicaise, promoteur des établissements « LE FLAMBEAU », demeurant et domicilié au Bénin, tél : +229 97 31 31 34, disant être représenté par monsieur BOUMA Benoit Boris, pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Sègbé, tél : +228 97 52 52 69 où étant et parlant à :
N'ayant pas de résidence connue au Togo et en exécution de l'ordonnance sur requête N° 634/2025 du 05 Mars 2025 rendue par le président du Tribunal de Grande Instance de Lomé désignant le Journal TOGO MATIN aux fins de recevoir l'insertion de l'acte d'appel et toute publication des actes à intervenir.

Que le requérant interjette appel de l'ordonnance de référé sur assignation N° 1098/2024 rendue le 04 Décembre 2024 par le juge des référés près le tribunal de Grande Instance de Lomé, et ce, pour les torts et griefs que leur cause ledit ordonnance, lesquels seront déduits en temps et lieu devant la Cour d'Appel de Lomé.

A ce qu'il n'en ignore et pour voir statuer sur ledit appel, j'ai, huissier susdit et soussigné, agissant à même requête, demeure et élection de domicile que dessus, donné assignation à, **Monsieur ANGO Valéry Nicaise**, promoteur des établissements « LE FLAMBEAU », demeurant et domicilié à l'adresse ci-dessus indiquée ;

Page 1 sur 2

A comparaître le **MERCREDI 26 MARS 2025 à NEUF (09) HEURES**, jour et heures suivants s'il y a lieu à l'audience des urgences de la Cour d'Appel de Lomé siégeant au Palais du Renouveau sis à Agoè-Cacavelli ;

POUR :

L'objet de l'appel est de demander à la Cour d'Appel de céans d'infirmer l'ordonnance de référé sur assignation N° 1098/2024 rendue le 04 Décembre 2024 par le juge des référés près le tribunal de Grande Instance de Lomé et d'adjuger à l'appelant l'entier bénéfice des prétentions qu'il développera au cours de l'instance d'appel.

PAR CES MOTIFS,

Il est demandé à la Cour :

EN LA FORME

- Recevoir l'appelant en son appel et le déclarer régulier ;

AU FOND

- Infirmer l'ordonnance attaquée ;

Statuant à nouveau et faisant ce que le premier juge aurait dû faire ;

- adjuger à l'appelant les prétentions qu'il développera devant la Cour ;
- déclarer l'intimé mal fondé en ses demandes, fins et conclusions, et l'en débouter ;
- faire masse des dépens de première instance et d'appel et condamner l'intimé à les supporter entièrement.

SOUS TOUTES RESERVES A CE QU'IL NE L'IGNORE

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de : 25 000 F CFA ;

L'HUISSIER,

Page 2 sur 2

CHINA MOUTAI



DISPONIBLE DANS LES BARS RESTAURANTS ET SUPERMARCHÉS
IMMEUBLE MARINA BAY . BOUTIQUE N5 . BOULEVARD DU MONO

INFOLINE: +228 70340292 |   MOUTAI TOGO & BÉNIN

WWW.GMDISTRIBUTIONS.COM

 L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ